

Montréal, le 7 novembre 2023

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023  
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Le 2 novembre 2023, dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose à la Régie de l'énergie (la Régie) une demande réamendée comme pièce B-0339 visant notamment l'approbation des caractéristiques du contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (GSR) conclu avec WM Québec inc. (WN) ainsi que les pièces B-0343 et B-0344 (confidentielle) à son soutien.

Au tableau 9 de la pièce B-0343, Énergir propose les échéances pour examiner sa demande, incluant une journée d'audience au besoin. Dans ce tableau, Énergir mentionne que les informations confidentielles ont été transmises aux représentants des intervenants ayant souscrit à des engagements de confidentialité. De plus, Énergir demande à la Régie de rendre sa décision au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Aux fins de l'examen des pièces B-0343 et B-0344, la Régie fixe les échéances suivantes :

Le 17 novembre 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des demandes de renseignements (DDR) à Énergir sur les pièces B-0343 et B-0344
Le 1 <sup>er</sup> décembre 2023 à 12 h	Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR relatives aux pièces B-0343 et B-0344
Le 15 décembre 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants portant spécifiquement sur les pièces B-0343 et B-0344
Le 10 janvier 2024 à 12 h	Date limite pour le dépôt des DDR aux intervenants

Le 17 janvier 2024 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants aux DDR
Le 1 <sup>er</sup> février 2024	Journée réservée pour une audience, au besoin

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml